



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 64974

Texte de la question

M. Dominique Caillaud attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur quant à l'importance quantitative des effectifs de la police nationale et quant à leur affectation. Il lui rappelle qu'en 1997 le rapport dit « Leroux-Vaillant » sur la sécurité proposait le redéploiement sur trois ans de dix mille policiers de « terrain » alors affectés à des tâches administratives. Or, il apparaît qu'en 2001 de trop nombreux personnels de la police nationale ne soient pas employés à des missions de voie publique, bien que formés à l'accomplissement de ces dernières, alors même que la montée de l'insécurité et de la délinquance nécessite la présence accrue auprès de la population d'une réelle police de proximité appuyée par une indispensable police administrative, technique et scientifique. En conséquence il souhaiterait connaître l'état quantitatif des personnels de police affectés à des missions de terrain et l'état quantitatif des personnels de police affectés à des tâches administratives au niveau national. Il le remercie, de plus, de bien vouloir lui indiquer s'il entend prendre des mesures établissant une plus grande adéquation entre les missions et les compétences de ces personnels et partant, mettre en cohérence les intentions et les réalisations concrètes.

Texte de la réponse

La question de l'organisation des services de la police nationale et, en particulier, celle de l'adaptation de leurs effectifs à l'évolution des conditions d'exercice des missions opérationnelles qui leur sont imparties, fait l'objet de toute l'attention du Gouvernement. Le conseil de sécurité intérieure tenu le 30 janvier 2001, a précisé que le redéploiement des effectifs constitue un moyen du renforcement de la sécurité quotidienne de nos concitoyens. S'agissant des effectifs affectés à des missions de voie publique, hors services d'investigation et de recherche, la direction centrale de la sécurité publique évalue leur part à environ deux tiers (soit environ 45 000) des quelque 67 000 fonctionnaires actifs qui y sont affectés. Il s'y ajoute environ 5 000 fonctionnaires des compagnies républicaines de sécurité assurant des missions de sécurisation sur la voie publique. En octobre 2001, leur ventilation est la suivante : les effectifs du roulement ou du service général (plus de 24 000 fonctionnaires) et ceux territorialisés dans les secteurs de police de proximité (environ 7 000 fonctionnaires). S'y ajoutent les services ou unités qui contribuent directement à la sécurité quotidienne de nos concitoyens. Il s'agit des brigades anti-criminalité (3 938 fonctionnaires), des compagnies et sections d'interventions (1 658 fonctionnaires), des unités cynophiles (855 fonctionnaires), des unités motocyclistes (1 649 fonctionnaires), des unités spécialisées chargées de la circulation (1 118 fonctionnaires), des services de quart (1 159 fonctionnaires), des unités de gardes (712 fonctionnaires) et d'autres unités spécialisées (1 214 fonctionnaires) chargées notamment de la surveillance des transports en commun ou du transfert de détenus. Simultanément, environ 11 490 adjoints de sécurité renforcement, au 1er octobre 2001, ces personnels titulaires. Ainsi, en tenant compte des absences réglementaires liées aux congés et repos, les services territoriaux relevant de la sécurité publique en moyenne, durant 24 heures, près de 40 000 agents (adjoints de sécurité compris) employés à des missions de voie publique. Il faut ajouter à ces chiffres le concours qu'apportent les unités mobiles appelées en renfort à raison, environ, de 50 % de leur temps. Cela représente ici plus de 5 000 fonctionnaires des compagnies républicaines de sécurité (CRS) assurant des missions de

sécurisation sur la voie publique. Il importe de préciser que ceux des fonctionnaires actifs non directement employés sur la voie publique sont susceptibles d'effectuer des missions ou des tâches non dépourvues par elles-mêmes de tout lien avec l'exercice d'activités imparties à la police nationale : exploitation d'information et d'investigations, formation, encadrement des personnels et pilotage de missions. Par ailleurs, trois types d'orientations ont déjà été retenues et mises en oeuvre en vue de renforcer et d'adapter le volume des effectifs à la diversité des missions qu'il revient à la police nationale d'exercer. En premier lieu, le volume des effectifs dans la police nationale a été maintenu et renforcé, selon les deux actes suivants : accroissement des effectifs opérationnels des corps actifs, en vue de garantir une disponibilité suffisante dans les services dans la perspective de la généralisation de la police de proximité, ainsi que pour assurer le remplacement des personnels admis à faire valoir leurs droits à la retraite ; puis concomitamment, augmentation des effectifs de fonctionnaires administratifs, techniques et scientifiques de la police nationale, en vue de poursuivre le processus, déjà engagé ces dernières années, de remplacement des fonctionnaires des corps actifs exerçant, dans les services, des fonctions non opérationnelles. Ainsi, sur 2000 et 2001, ce sont 900 emplois de personnels administratifs, techniques et scientifiques qui ont été créés et qui vont permettre de réaffecter en service opérationnel le même nombre de policiers actifs. Le projet de loi de finances pour 2002 traduit un effort considérable en matière d'accroissement des effectifs de la police nationale. Il prévoit ainsi la création de 2 700 emplois dans le corps de maîtrise et d'application de la police nationale (gardiens de la paix et brigadiers), ainsi que celle de près de 300 emplois de personnels administratifs, scientifiques, techniques et spécialisés, parmi lesquels : 40 emplois d'ouvriers professionnels destinés à permettre la remise sur la voie publique de fonctionnaires actifs précédemment affectés à l'entretien des véhicules, 175 emplois à caractère administratif (30 attachés de police, 20 secrétaires administratifs de police, 125 adjoints administratifs de police), 20 emplois à caractère scientifique (personnels de laboratoire), 40 emplois à caractère technique (agents des services techniques), et plusieurs emplois spécialisés visant à renforcer la capacité administrative et l'efficacité opérationnelle de la police nationale. Par ailleurs, le processus de mise en oeuvre de l'externalisation de certaines fonctions ou opérations à caractère technique, telles que l'entretien et la gestion automobiles, mais également la maintenance informatique, a été poursuivi. Les expériences menées à cette fin à l'échelon des secrétariats généraux pour l'administration de la police (SGAP) ont été poursuivies et seront prochainement étendues, notamment, dans le SGAP de Paris, par le biais du recours à une procédure de marché public. Enfin, des dispositions ont été prises, et seront poursuivies, en vue de renforcer la présence effective des fonctionnaires actifs sur le terrain, en particulier dans les circonscriptions les plus sensibles. Ce redéploiement s'effectue par le biais de la généralisation de la police de proximité, qui doit être achevée d'ici à 2002, ainsi que par le mécanisme de la fidélisation d'unités de forces mobiles, pour un volume d'effectifs de compagnies républicaines de sécurité d'environ 1 300 personnes, ce chiffre devant s'élever à 1 500 environ d'ici au début 2002. La perspective de la diminution du nombre de missions non opérationnelles exercées par les fonctionnaires actifs - telles que la garde des détenus hospitalisés - ou de gardes statiques, devrait contribuer, à terme, à réaffecter un effectif encore accru de personnels actifs sur la voie publique.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64974

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4472

Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7452